

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 6 février 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Sophie Perreault
Stéphane Hamel
Bernard Gagné

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

1) Ordre du jour

21-02-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 9 janvier 2012

22-02-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2012 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 23 janvier 2012

23-02-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perrault *QUE* le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 janvier 2012 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.3 Dépôt du procès-verbal de correction de la séance du 9 janvier 2012

DÉPÔT Le procès-verbal de correction du second projet du *Règlement 425 sur les plans d'aménagements d'ensemble* a été déposé et reconnu par le Conseil.

3) Urbanisme

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de janvier 2012

DÉPÔT Le rapport des permis de construction du mois de janvier 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Dépôt du rapport annuel des permis de construction et de lotissement émis durant l'année 2011.

DÉPÔT

Le rapport des permis de construction émis durant l'année 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.3 Avis de motion – Règlement 416 sur l'eau potable

AVIS DE MOTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'est pas à ce jour en position de prendre une décision sur le Règlement 416, ce point sera reporté à une réunion ultérieure.

4) Travaux publics

4.1 Approbation de dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Mountain View

24-02-12

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a octroyé une subvention de 14 813\$ pour la réfection de la rue Mountain View ;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention ne peut être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est octroyée ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la rue Mountain View, dont la gestion incombe à la Municipalité, sont exécutés conformément aux dépenses admissibles et aux exigences du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Mountain View pour un montant subventionné de 14 813\$, conformément aux stipulations du Ministère des Transports du Québec ;

ET QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Autorisation visant à déléguer M. Pierre Bédard, Directeur des Travaux publics, à titre de chargé de projet aux fins du certificat d'autorisation du MDDEP, pour les travaux de raccordement du Domaine de Sherwood au réseau d'aqueduc

25-02-12

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du réseau d'aqueduc municipal sur le lot 385, Domaine de Sherwood ;

*CONSIDÉRANT QU'*une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP doit être effectuée conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE le Directeur des Travaux publics soit nommé chargé de projet et qu'il soit autorisé à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Adjudication d'un contrat à Entreprises Less-vil Inc. au montant de 77 148.23\$, plus taxes, pour le prolongement du réseau d'égout sur la rue Saint-Patrick

Mario Lemire se retire de la discussion sur ce sujet par cause d'intérêt pécuniaire.

26-02-12

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, par invitation, pour la construction du prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Saint-Patrick, autorisé par la résolution 177-10-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la construction du prolongement du réseau d'égout sanitaire est estimé à plus de 25 000\$ et moins de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

G.L.P. Paysagiste Inc.	57 085.67\$, taxes en sus
Les Entreprises Less-Vil Inc.	77 148.23\$, taxes en sus
Excavation St-Croix Inc.	99 164.92\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission n'est pas conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Les Entreprises Less-Vil Inc. pour la construction du prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Saint-Patrick au coût de 77 148.23\$, taxes en sus, et conformément à l'appel d'offres ;

QUE la firme Les Entreprises Less-Vil Inc. facture, à part égale, les trois propriétaires bénéficiant de ces travaux, soit :

1)	2)	3)
Municipalité de Shannon 1/3, 40 rue St-Patrick 4 368 323	Gestion CHED Inc. 1/3, 30 rue St-Patrick 4 368 324	Mario Lemire & Martine Tremblay 1/3 20 rue St-Patrick 4 368 325

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise une dépense de 25 716.08\$, taxes en sus, et que cette dépense soit payé à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Résolution – Municipalisation conditionnelle de la rue Hodgson, phase I

27-02-12

CONSIDÉRANT le règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques (385) ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Développement Sylmar Inc., M. Sylvain Boisvert, a déposé le 27 janvier 2011 une demande modifiée de prolongement du développement domiciliaire des rues Hodgson, rue O'Hearn et rue de Clare afin de boucler ce projet vers le développement de la rue O'Shea, lot 393-63 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie, Dessau Inc. a déposé la recommandation d'amorcer la municipalisation et atteste de la conformité des travaux à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT la liste des déficiences, listes des travaux à effectuer, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics recommande l'acceptation en principe de la municipalisation conditionnelle à ce que tous les documents nécessaires à la municipalisation seront déposés avant la signature de l'acquisition devant notaire et avant l'émission de permis de construction ;

27-02-12

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe la municipalisation de la rue Hodgson, lots 4 803 781 et 4 588 770, Phase I, incluant 14 terrains, dès que tous les documents nécessaires à la municipalisation seront déposés et avant la signature de l'acquisition devant notaire ;

QUE la signature de la municipalisation doit être effectuée avant l'émission de permis de construction ;

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite rue ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Parcs et Loisirs

MOTION

5.1 Motion – Félicitations aux organisateurs, employés et bénévoles ayant participé à la réalisation du Winterfest 2012

Est notée que l'évènement fut un franc succès, et qu'avec 194 randonnés, a établi un nouveau record de participation.

7. Sécurité publique

7.1 Résolution – Nomination de M. Steve Sauvageau en tant que Directeur adjoint aux Incendies.

28-02-12

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies de la Municipalité comporte un état-major pour l'accomplissement des diverses tâches et responsabilités du service ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit régulariser le statut de plusieurs des membres actuels de ce service ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal accorde et approuve des différentes promotions du personnel de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Steve Sauvageau à titre de Directeur-adjoint au Service des Incendies de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Résolution – Nomination du capitaine Jean Bernier à titre de membre de l'état-major au Service des Incendies et confirmation de promotion

29-02-12

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies de la Municipalité comporte un état-major pour l'accomplissement des diverses tâches et responsabilités du service ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit régulariser le statut de plusieurs des membres actuels de ce service ;

29-02-12

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal accorde et approuve des différentes promotions du personnel de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Jean Bernier à titre de membre de l'état-major au Service des Incendies de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Résolution – Nomination du capitaine Cyr Ouellet à titre de membre de l'état-major au Service des Incendies et confirmation de promotion.

30-02-12

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies de la Municipalité comporte un état-major pour l'accomplissement des diverses tâches et responsabilités du service ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit régulariser le statut de plusieurs des membres actuels de ce service ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal accorde et approuve des différentes promotions du personnel de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Cyr Ouellet à titre de membre de l'état-major au Service des Incendies de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Résolution – Nomination du lieutenant Shaun Feeney à titre de membre de l'état-major au Service des Incendies et confirmation de promotion

31-02-12

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies de la Municipalité comporte un état-major pour l'accomplissement des diverses tâches et responsabilités du service ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit régulariser le statut de plusieurs des membres actuels de ce service ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal accorde et approuve des différentes promotions du personnel de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Shaun Feeney à titre de membre de l'état-major au Service des Incendies de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Résolution – Nomination du lieutenant Nicolas Proulx à titre de membre de l'état-major au Service des Incendies et confirmation de promotion

32-02-12

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies de la Municipalité comporte un état-major pour l'accomplissement des diverses tâches et responsabilités du service ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit régulariser le statut de plusieurs des membres actuels de ce service ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal accorde et approuve des différentes promotions du personnel de la Municipalité ;

32-02-12

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Nicolas Proulx à titre de membre de l'état-major au Service des Incendies de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Culture & vie communautaire

9.1 Résolution – Nomination de madame Céline Thomas comme membre du Comité consultatif de la famille et des aînés (CCFA)

33-02-12

CONSIDÉRANT le Règlement décrétant la création d'un Comité Consultatif de la Famille et des Aînés (CCFA) pour l'élaboration d'une politique, d'un plan d'action et de la mise en œuvre du programme PRM-MADA (401) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 dudit règlement prévoit la nomination de tous membres du CCFA ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme Mme Céline Thomas comme membre du Comité consultatif de la Famille et des Aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution – Octroi de subvention au montant de 15 000\$ au Centre de la famille Valcartier pour l'année 2012.

34-02-12

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Famille Valcartier demande une subvention dans le cadre du projet de « services à la jeunesse (12-17 ans) » pour l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT tous les services offerts à la communauté par le Centre de la Famille, les coûts reliés aux services ainsi que les coupures budgétaires auxquelles doit faire face l'organisme ;

CONSIDÉRANT le haut taux d'utilisation des services à la jeunesse par la clientèle de Shannon et que celle-ci est incluse dans ce projet sur la prévention et la diminution de la délinquance ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde une subvention de quinze mille dollars (15 000.\$) au budget de 2012 payable au Centre de la Famille Valcartier pour le projet de « services à la jeunesse (12-17 ans) » ;

ET QUE la Municipalité demande au Centre de la Famille Valcartier d'inclure des invitations aux citoyens de Shannon à même leur publicité des activités, événements, document promotionnels etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Correspondance du mois de janvier 2012 – dépôt de la liste

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de janvier 2012 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de janvier 2012

35-02-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* les comptes suivants soient payés :

	Description	Facture
9151-4976 Québec Inc. (Télus)	cellulaire - directeur général	357,71 \$
9174-3641 Québec Inc.	travaux voirie	562,79 \$
Alain Dubé	remboursement - café	37,21 \$
Ann Feeney	honoraires professionnels et décorations	249,85 \$
Ass. Chefs de Serv. Incendies du Québec	cotisation 2012	239,24 \$
A.D.M.Q.	adhésion pour Germaine Pelletier	646,91 \$
Aquatech Services Techniques	honoraires professionnels	1 290,31 \$
Aréo-Feu	réparations - camion incendies	826,67 \$
Ass. des professionnels à l'outillage mun.	cotisation pour Pierre - 2012	105,00 \$
Association Québécoise d'urbanisme	cotisation 2012	459,90 \$
Atcfo Structures & Logistics	location - roulotte	459,90 \$
Attaches Trans-Québec	fournitures pour garage	101,09 \$
Bel Age	renouvellement	24,78 \$
Atelier Mains Libres	vectorisation - armoires de Shannon	279,12 \$
Bell Canada	téléphones	2 503,45 \$
Bell Mobilité	cellulaires	529,28 \$
Boucher & Lortie	agrandissement - chalet	9 494,56 \$
Brassard buru	fournitures	234,18 \$
Brigitte Olivier	achats chez Bureau en Gros - biblio	69,01 \$
Brûlerie Jacques Cartier Inc.	activité de motoneige	114,98 \$
Bruno-Pierre Corbin	représentation - cour (infractions)	45,00 \$
Bureautique Lacouline Inc.	contrat de service - machine postale	615,20 \$
Cam Trac Bernières	pièces pour kubota	1 275,19 \$
Canada Customs & Revenu Agency	DAS - janvier	13 375,99 \$
Canac Marquis Grenier	propane pour chalet et tapis	1 519,06 \$
Catherine Morissette, avocate	honoraires professionnels	1 488,63 \$
Centre Mécanique Shannon	réparations	1 294,09 \$
Cercles des jeunes naturalistes	abonnement	25,00 \$
Cimenterie Genest Inc.	réparations	310,43 \$
Claude Fournier	réparations - manteau	41,39 \$
Cool	abonnement	36,98 \$
Combeq	renouvellement	304,68 \$
Compugen	logiciel	397,45 \$
Concepts Gingras Inc.	toilette au 61 Gosford	235,70 \$
COMAQ	cotisation	488,64 \$
Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier	résolution et contribution annuelle	9 532,06 \$
CPU Design Inc.	imprimante - biblio	810,58 \$
Distributions LFP Prévost Inc.	eau-crème - chalet et bureau	221,00 \$
Dale Feeney	honoraires professionnels - janvier	3 400,00 \$
Drapeaux et Bannières L'Étendard Inc.	Winterfest	1 138,25 \$
DPOC - Neopost	achat de timbres	2 500,00 \$
École nationale des pompiers	examens	930,00 \$
ElectroMike	équipement de son pour chalet	668,74 \$
Editions Yvon Blais	mises à jour	103,85 \$
Extincteurs W.T. & Fils Inc.	entretien	282,88 \$
Envirocom	fournitures parcs	568,68 \$
Ferme MiRI Senc.	tire - Winterfest	275,25 \$
FQM	messagerie	18,09 \$
Fleuriste Flora-Gi Enr.	honoraires professionnels	59,79 \$
F. Dufresne Inc.	essence - normand et incendies	437,36 \$
Fonds information sur le territoire	avis de mutation - registre foncier	30,00 \$
Formules Municipales	registre des permis	125,95 \$
G. Doyon Cuisine Inc.	back bar - édifices	2 512,18 \$
Gébourg Construction Inc.	lampadaires - entretien et réparation	1 898,01 \$
Gestion Valcartier	PSL et Club de patinage	20 471,00 \$
G.L.P. Paysagistes Inc.	honoraires professionnels - ponceau Dublin	1 891,16 \$
Groupe XYZ Civitas	honoraires professionnels - a.g. Fossambault	626,59 \$
Groupe Ultima	renouvellement - assurance	58 275,00 \$
Hydro-Québec	éclairage public	22 204,57 \$
Imprimerie Nicober Inc.	calendriers et dépliants pour Winterfest	5 864,78 \$
Isabelle Michaud	réunions - CCFA	90,00 \$
Jean-Paul Côté Inc.	hypochlorite - aqueduc	361,02 \$
Jolicoeur Lacasse avocats	honoraires professionnels - Fossambault	5 759,44 \$
Journal Adsum	publicité Guide militaire 2012	919,80 \$
Larochelle Équipement Inc.	épandeur et pièces - voirie	5 830,35 \$
L'Heureux Inc.	produits pour distributrices au chalet	1 512,50 \$
Librairie La Liberté	livres	519,50 \$
Lucie Laperle	réunions - CCFA	225,00 \$
L'outilleur Express Inc.	pièces	63,98 \$

Lumen	luminaires pour parcs	1 829,99 \$
Macpek Inc.	pièces pour le camion	32,36 \$
Manugypse	tuiles pour plafond - chalet	476,83 \$
Magasin Latulippe	vêtements - voirie	176,68 \$
Marius Garon Inc.	pièces	69,71 \$
Maxi Métal Inc.	entretien - incendies	400,37 \$
Maxxam Analytique Inc.	testes d'eau	271,34 \$
Matrec Inc.	location - bacs recyclage	224,20 \$
Messagerie Inter Cité	bouteilles - aqueduc	93,75 \$
Metro Excavations Inc.	vente de gravier-voirie et paiement no. 3 -eau	30 656,93 \$
Micro Logic	réparations - ordinateur	1 032,42 \$
MG Service	location et pièces pour zamboni	4 844,98 \$
Michelle Burr ridge	réunions - CCFA	45,00 \$
Monique Deubelbeiss	réunions - CCFA	45,00 \$
Microcom M Inc.	alarmes	2 219,00 \$
MRC La Jacques-Cartier	mises à jour	13 544,25 \$
National Geographic	renouvellement	56,00 \$
Neopost	nouvelle carte de tarif	384,48 \$
Nordiques Inc.	outils pour garage	290,47 \$
Pare-pierre SP	lettrage - voirie et parcs	571,43 \$
Pièces d'autos Guill	pièces pour camions, kubota et postes 25 et 29	682,51 \$
Postes Canada	envoi - Shannon Express et circulaires	1 861,38 \$
Productions Première Scène Inc.	balance - spectacle pour Winterfest	996,85 \$
Produits Sanitaires MG	fournitures pour édifices	758,47 \$
Produits Sany Inc.	aspirateur	502,21 \$
Promotions Murray	vêtements - brigadières scolaire	453,38 \$
Quincaillerie Co-Op Ste-Catherine	peinture, etc. Pour chalet	1 140,76 \$
Ram Gestion d'achat	encres pour imprimante	812,67 \$
Raymond Robitaille Excavation Inc.	1 ^e versement - contrat de déneigement	86 246,44 \$
Régie régionale de gestion des matières	1 ^e versement quote-part et achat de bacs	135 087,59 \$
Reliance Protectron	alarmes	145,26 \$
Rematech Division Brema Inc.	tapis pour nouveau chalet	1 341,49 \$
Réseau Biblio CNCA	fournitures et tarification annuel	20 979,14 \$
Réseau de Transports de la Capitale	contrat-autobus	56 010,47 \$
Réseau Service AGI Inc.	mises à jour	96,84 \$
Réseau Environnement	adhésion 2012 pour Pierre & Amélie	290,89 \$
Revenu Québec	DAS janvier	32 350,52 \$
Ronald Tardif	honoraires professionnels - chalet	788,72 \$
Scie à chaîne Lavoie Ltée.	pièces - incendies	78,16 \$
Société Mutuelle de Prévention Inc.	honoraires professionnels	1 598,65 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures	642,82 \$
Strato	licences de chiens	284,67 \$
Sylart Communication	épinglettes	2 056,35 \$
Sylvie Cloutier	réunions - CCFA	90,00 \$
Toucher du Bois	fournitures - biblio	558,52 \$
Trudel & Piché	tracteur bidirectionnel	3 352,00 \$
Turcotte 1989 Inc.	fournitures pour aqueduc	378,81 \$
Unicoop - cooperative agricole	pièces pour kubota	952,98 \$
Véronique Asselin	matériaux - activités culturelles	783,98 \$
Visa	lumières, repas caucus, fournitures, etc..	748,71 \$
Ville de Québec	traitement - boues de fosses septiques	288,00 \$
Visa	pièces pour kubota, km, animation, voirie, etc..	867,75 \$
Zoom Nature	animation	213,29 \$

TOTAL 600 872,20\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35-02-12

13. Organisation administrative

13.1 Résolution – Autorisation d'embauche de Mme Pauline Montreuil au poste permanent à temps plein de préposée au greffe au Service des Finances et du Greffe

36-02-12

CONSIDÉRANT la démission de Mme Deirdre Geraghty au poste de préposée au Greffe ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures publié dans le Shannon Express de décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) meilleurs candidats ont été retenus parmi les postulants qui ont été rencontrés par le Directeur général et la Directrice des Finances et du Greffe ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

36-02-12

QUE la Municipalité de Shannon embauche Mme Pauline Montreuil comme Préposée au Greffe à raison de 35 heures par semaine, à partir du 20 février 2012 ;

QUE la rémunération soit selon l'échelon 3 de l'échelle salariale établie pour le Préposé au Greffe ;

QUE la période probatoire soit fixée à 6 mois de la date d'embauche ;

ET QUE l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfiques marginaux reconnus à tous les employés permanents et ce, au 1^e juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Adoption – Politique de gestion des ressources humaines

REPORTÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'est pas à ce jour en position de prendre une décision sur la politique de gestion des ressources humaines, ce point sera reporté à une réunion ultérieure.

13.3 Consultation publique et adoption – Règlement 420 sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux

REPORTÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'est pas à ce jour en position de prendre une décision sur le Règlement 420, ce point sera reporté à une réunion ultérieure.

14. Finances et Greffe

14.1 Résolution – autorisation de placement de la réserve financière de l'aqueduc à raison de 2 000 000\$ pour une période de 5 ans et la somme résiduel pour une période d'un an après affectation du budget 2012

37-02-12

CONSIDÉRANT les articles 203 et 1094.8 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT les différentes offres de placement reçues et présentées par le Directeur général ;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière de la Municipalité offre les meilleurs conditions incluant la possibilité de profiter de ristournes annuelles substantielles ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, et *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le placement de la réserve financière de l'aqueduc à raison de 2 000 000\$ pour une période de 5 ans, au taux de 2,57%, et la somme résiduelle pour une période d'un an, au taux de 1,27%, après affectation du budget 2012 auprès de la Caisse Populaire Desjardins du Piémont Laurentien ;

QUE les intérêts, payable annuellement, soient versés au compte de la réserve financière de la Municipalité ;

ET QUE Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer tout document pour donner suite à la présente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Résolution – Approbation des frais judiciaires en matières civil de la Cour municipale pour l'année 2012

38-02-12

CONSIDÉRANT les tarifs des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe appliqués par la Cour Municipale de St-Raymond, selon le *Code de procédure pénale* du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, par résolution, adopter ces tarifs judiciaires pour application lors de réclamations de taxes municipales, droits sur les mutations immobilières ou factures diverses ;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les services de Cour municipale (346) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquitter un timbre judiciaire pour chaque dossier civil devant la cour municipale, ledit timbre déterminé selon la classe d'action ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon approuve, tel que soumis, le tableau de tarifs des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe appliqués par la Cour Municipale de St-Raymond, selon le *Code de procédure pénale* du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Résolution – Approbation de la participation de la Municipalité au service régional de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2012

39-02-12

CONSIDÉRANT QU en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives*, les municipalités doivent assurer aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leurs besoins ;

CONSIDÉRANT le programme de subvention du Ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon participe au système de transport adapté sur le territoire de la MRC de La Jacques Cartier ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon confirme sa participation, pour l'année 2012, au projet de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier ;

ET QUE la Municipalité de Shannon engage financièrement sa quote-part, au montant de 2 981\$, à la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Varia

15.1 Approbation et autorisation de signature du contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec relativement à la centrale Énergie Shannon Power

REPORTÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'est pas à ce jour en position de prendre une décision sur le contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec relativement à la centrale Énergie Shannon Power, ce point sera reporté à une réunion ultérieure.

15.2 Déclaration – Février « Mois du Cœur »

PROCLAMATION

La MUNICIPALITÉ DE SHANNON proclame « **Février Mois du Cœur 2012** » et encourage les toute la population à signer la carte de dons d'organes disponible au bureau municipal et à *afficher son cœur*!

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Mario Lemire propose la levée de la séance ordinaire à 20h38.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général